

**AFR/RC3/R11 :**

Le Comité régional,

A PRIS ACTE des résolutions EB11.R67<sup>1</sup>, WHA6.6C<sup>2</sup> et EB12.R7<sup>3</sup>, mais a exprimé le souhait que des Discussions techniques sur le sujet traité à la précédente Assemblée mondiale de la Santé aient lieu lors de la prochaine réunion du comité régional.

Septembre 1953, 3, 5

---

<sup>1</sup> Actes off. Org. mond. Santé, 46, 35

<sup>2</sup> Actes off. Org. mond. Santé, 48, 39

<sup>3</sup> Actes off. Org. mond. Santé, 49, 2